

CHINE La lettre d'information

Le droit des travailleurs à l'organisation indépendante ne connaît pas de frontières.

« **Ce que j'ai dit, c'est l'opinion de 70% des livreurs.** Et ce n'est pas parce que j'ai telle ou telle capacité. C'est parce qu'ils ont tendance à me faire confiance, je me bats pour des demandes raisonnables pour nous tous sur Internet, pour les intérêts des livreurs collectivement. » (Chen, livreur arrêté le 25 février).

La Commission Enquête Chine s'est constituée, au lendemain de la répression du mouvement populaire de mai-juin 1989, pour exiger la libération de tous les prisonniers politiques. Dès janvier 1990, le 1^{er} Banquet de solidarité réunissait militants chinois en exil et responsables syndicaux de huit pays et en janvier 1991 un appel fut lancé lors d'une conférence à Barcelone et repris dans cinquante-trois pays : les droits ouvriers et démocratiques ne connaissent pas de frontière. En particulier le droit de constituer librement des syndicats. La Commission s'est rendue en Chine à trois reprises : enquêtes sur les prisonniers politiques et sur l'application de la loi du Travail, solidarité avec les syndicalistes de Liaoyang. Elle a participé à plusieurs rencontres internationales, notamment en Asie. Elle organise chaque année un banquet de solidarité avec le peuple chinois et édite « La Lettre d'information » deux fois par mois depuis 1994.

Éditorial

Au pas de charge ! Tweet à 1:22 PM, févr. 26 de Lee Cheuk-yan, secrétaire de la confédération syndicale HKCTU : « *La présidente de HKCTU Carol Ng a été invitée à se présenter au poste de police dimanche prochain. Personne ne sait ce qui va se passer. À la fois triste et en colère qu'elle puisse être arrêtée pour subversion en vertu de la loi sur la sécurité nationale pour une participation aux élections primaires* ».

La police a en effet confirmé que 47 personnes étaient poursuivies pour « complot en vue de commettre un acte de subversion », l'une des qualifications visées par la loi sur la sécurité nationale que Pékin a fait adopter au pas de charge par le gouvernement de Hong Kong après des mois de manifestations et de grèves en 2019 et 2020. Et pas de temps à perdre : les audiences au tribunal n'étaient prévues qu'en avril !

Tweet du 28 février à 6:57 AM : « *Carol Ng nous rappelle qu'il faut garder courage et confiance, même si la situation empire, aller aussi loin que possible* ». A 7:42 AM: *Carol est officiellement accusée de subversion du pouvoir de l'État. Audience au tribunal à 9 h 30 demain (1er mars). Liberté sous caution annulée ; elle reste en détention cette nuit.* » Au bout de trois jours, le procès a été ajourné au 31 mai, alors que Carol Ng et Winnie Yu, la responsable du syndicat des travailleurs des hôpitaux publics, se sont vu refuser leur mise en liberté sous caution. « *En d'autres termes, avant même que se tienne un long procès, elles commencent déjà par purger une peine d'au moins trois mois* », explique la HKCTU dans un communiqué (voir au verso). L'article 105 du code pénal chinois prévoit dix ans de prison au minimum pour ce crime.

Avertissement. Le 6 mars, la HKCTU écrit : « *Cette procédure est un acte de représailles politiques contre le mouvement démocratique issu des manifestations de 2019 et de la répression politique du mouvement ouvrier à Hong Kong* ». En ce qui concerne le cas de Lee Cheuk-yan, il compte déjà quatre inculpations dans quatre dossiers différents ! Il s'agit pour le pouvoir aux ordres de Pékin d'essayer d'interdire par la terreur

que se reproduisent les manifestations de masse de 2019-2020. Est-il exagéré de dire qu'il s'agit aussi d'essayer de porter un coup sans précédent aux seuls syndicats chinois indépendants du pouvoir, signifiant à tous les travailleurs chinois qu'ils ne peuvent espérer bâtir des syndicats indépendants ? Pour la Confédération syndicale internationale CSI, « *être syndicaliste n'est pas un crime. Les syndicats, leurs membres et leurs représentants doivent avoir le droit d'organiser des actions de protestation et de s'engager dans des activités politiques.* » Stephen Cotton, secrétaire général de la Fédération syndicale internationale des transports, dont est membre Carol Ng, dit : « *Le mouvement syndical mondial est en totale solidarité avec Carol et Winnie alors qu'ils font face à des persécutions pour avoir défendu les droits durement acquis des travailleurs* ». Il est de fait que ces procès ou emprisonnements interviennent au moment où les licenciements réduisent à la misère 250 000 chômeurs, dans une ville-région où les allocations chômage n'existent pas, où on licencie massivement dans les compagnies d'aviation, dans l'hôtellerie et la restauration...

« **De vrais patriotes** ». Après la loi de sécurité nationale, la promotion des « patriotes ». Le 22 février, le directeur du bureau des affaires de Hong Kong au gouvernement de Pékin a annoncé une réforme du système électoral de Hong Kong : « *Nous devons veiller à ce que les membres des organes exécutifs, législatifs et judiciaires de Hong Kong, ainsi que les responsables d'importants organes statutaires, soient tous de vrais patriotes* ». Peu après, « Wen Wei Po », journal hongkongais proche du pouvoir, publie (24 février) une liste de 116 personnalités qui affirment en leur soutien au slogan « Des patriotes pour gouverner Hong Kong ». On y trouve par exemple Pony Ma, patron milliardaire du géant privé chinois Tencent mais aussi actionnaire majoritaire de la plate-forme de livraison de repas Meituan avec ses millions de livreurs.

Qu'entend donc M. Pony Ma par « patriotes » ? Le 1^{er} mars, les livreurs de Meituan en Chine continentale ont mené des grèves pour protester contre une baisse de leurs rémunérations (voir au verso), les livreurs de ele.me, la seconde plate-forme,

aussi sous des formes diverses, dans ce pays où le droit de grève a été retiré de la Constitution en 1982 pour favoriser l'ouverture et rassurer les investisseurs privés.

« **Livreurs au pays sans loi** ». Or le 25 février, la police de Pékin a arrêté Chen Guojiang, un de ces quelque 7 ou 8 millions de livreurs de repas surexploités. On est sans nouvelles de lui depuis, sa famille n'a même pas été prévenue. Pourquoi Chen est-il détenu ? Parce qu'il est celui que ses collègues reconnaissent comme un défenseur de leurs droits, un délégué non officiel qui a choisi le pseudonyme de « Dirigeant de l'Alliance des livreurs au pays sans loi ».

Chen gérait 16 groupes WeChat, un service de messagerie et vidéo, touchant plus de 14 000 livreurs. Il y dénonçait les violations des lois et réglementations du travail par les plates-formes donneuses d'ordres. Et fustigeait aussi les autorités du Parti communiste chinois qui fermaient les yeux pour protéger « l'économie des petits boulots »... Aux yeux de M. Pony Ma, milliardaire, sont donc « patriotes » le responsable politique de Hong Kong qui jette au cachot des dirigeants syndicaux indépendants et son alter ego à Pékin qui arrête des délégués ouvriers non officiels !

Inquiétude. Le 5 mars s'ouvrira la session plénière de l'Assemblée nationale populaire. Va-t-on connaître les chiffres de l'emploi ? Savoir si l'âge de la retraite sera repoussé ? Être informé d'un objectif de croissance ? C'est le signe d'un grand désarroi de la part des dirigeants du Parti communiste que de n'avoir pu fixer un chiffre de croissance l'an dernier dans un système qui fonctionne avec une bonne dose de planification. Mais c'est aussi le signe de grandes craintes de la part de ces mêmes dirigeants lorsque le pouvoir fait arrêter un simple livreur qui dit, dénonce et revendique tout haut ce que des millions de ses collègues ont en tête. Le surgissement de la jeunesse et des grèves ouvrières en Birmanie contre la dictature, les mobilisations des millions de paysans en Inde et de la jeunesse en Thaïlande ne peuvent qu'inquiéter la couche dirigeante au pouvoir à Pékin. ■

Nos remerciements à la générosité des lecteurs.

Des syndicalistes en prison avant même tout procès !

Communiqués de la Confédération des syndicats de Hong Kong HKCTU

28 février. Nous vous avons informé au début du mois dernier de l'arrestation de Carol Ng, présidente de la Confédération des syndicats de Hong Kong (HKCTU). Le 28 février, la police l'a inculpée, comme 47 personnes arrêtées au total, pour « *complot en vue de commettre un acte de subversion* ». En conséquence, elle a été placée à nouveau en détention, son affaire devant passer au tribunal le 1^{er} mars.

Avant d'entrer dans le poste de police, Carol a rencontré des militants de la HKCTU. Elle a dit son espoir de voir tout le monde aller aussi loin que possible et de garder confiance malgré l'aggravation de la situation dans cette période. Elle a dit : « *Il suffit d'une seconde pour céder, mais il faut toute une vie pour persévérer* ». Elle a pris l'engagement de continuer malgré les difficultés.

Carol ainsi que Winnie Yu, présidente de l'Alliance des employés des hôpitaux publics et d'autres personnes poursuivies dans l'affaire étaient les candidats ou les

organisateurs des élections primaires en 2020, dans le but de finaliser la liste des candidats partisans de la démocratie et de remporter le plus de sièges possible aux élections du Conseil législatif (LegCo).

Les autorités n'ont cessé de les accuser de conspiration en vue de paralyser le gouvernement une fois élus au LegCo. De fait, il est ridicule de qualifier de subversif un conseiller

« Il suffit d'une seconde pour céder, mais il faut toute une vie pour persévérer »

démocratiquement élu qui fait contrepoids au pouvoir du gouvernement. Les poursuites engagées contre les deux dirigeants syndicaux illustrent également la répression contre les travailleurs dans les campagnes électorales et les processus législatifs. (...)

6 février. Pas de libération sous caution pour la présidente de la HKCTU, mais une détention immédiate et très longue. (...) La première audience était prévue entre le 1^{er} et le 4 mars et concernait la demande de

mise en liberté sous caution. Le procès a été ajourné au 31 mai, alors que Carol Ng et Winnie Yu se sont vu refuser la mise en liberté sous caution. En d'autres termes, avant même que se tienne un long procès, elles commencent déjà par purger une peine d'au moins trois mois. (...)

Cette audience de quatre jours fut une véritable torture. Le premier jour d'audience s'est terminé si tard dans la nuit que les accusés n'ont pas eu le temps de dormir avant le début de l'audience suivante. Certains d'entre eux étaient si épuisés qu'ils ont fait des malaises et ont dû être hospitalisés. Le soutien moral du public a été limité par le nombre insuffisant de sièges qui étaient alloués. A l'extérieur, le reste du public n'a cessé d'être harcelé par la police sous prétexte de distanciation physique. (...) Nous vous remercions pour tous les messages de solidarité liés à la répression qui a frappé Hong Kong ces derniers temps. Nous avons commencé à contacter le plus de monde possible pour recueillir des messages de solidarité en faveur des démocrates détenus. (...)

« Un livreur de repas arrêté alors que les protestations des livreurs se développent »

« China Labour Bulletin », 9 mars 2021

Les autorités chinoises ont arrêté un livreur de la plate-forme en ligne de livraison de repas Ele.me à Pékin le 25 février. Connu sous le pseudonyme de Xiong Yan, il luttait pour des rétributions plus justes et de meilleures protections pour ses collègues livreurs.

Xiong, dirigeant de l'« Alliance des livreurs », postait des vidéos qui dénonçaient les plates-formes en ligne exploitant les travailleurs et violant les lois et réglementations du travail en leur appliquant des amendes pour les retards de livraison. Il soulignait aussi que les administrations se renvoient la balle et ne réglementent pas l'économie du travail précaire.

Xiong disait organiser 16 groupes de discussion en ligne touchant plus de 14 000 livreurs. Il appelait les livreurs à cesser le travail quand ils font face à des conditions de travail injustes. Dans une interview à « Initium », publiée le mois dernier, il disait que les rémunérations des livreurs baissant, ils mettaient leur vie en danger pour répondre à davantage de commandes et maintenir leur niveau de revenus.

Après une nette progression entre 2018 et 2019, les mouvements de contestation des livreurs ont beaucoup baissé à cause de la pandémie et d'une affluence massive de nouveaux livreurs en 2020, mais il semble que les travailleurs reprennent les actions collectives.

Le 1^{er} mars, les livreurs de la plate-forme en ligne Meituan sont entrés en grève dans au moins deux villes, Shenzhen et Tongxiang au Zhejiang, pour protester contre une baisse de leurs rémunérations. Le 8 mars, des clients de Ele.me se sont plaints de la lenteur des livraisons, voire de leur absence,

ce qui montre que davantage de travailleurs étaient en grève, mais le confirmer est difficile, les mouvements sociaux étant un sujet très sensible alors que se déroule la session de l'Assemblée nationale populaire...

Les livraisons alimentaires sont devenues essentielles en période de pandémie, les personnes confinées dépendant de cette activité. Or, alors qu'elles connaissent une croissance explosive, les profits n'ont pas bénéficié équitablement à ceux qui en sont les acteurs mêmes.

Cette année, Ele.me avait promis à ses livreurs des primes s'ils atteignaient leurs objectifs pendant les vacances du Nouvel An. Une vidéo publiée par Xiong le mois dernier montre que les livreurs n'ont pas pu remplir leurs objectifs parce que la plate-forme ne leur fournissait pas les commandes le permettant (*NdT : en une semaine, les livreurs devaient répondre à 380 commandes.*) Et, parallèlement, des clients ont laissé des commentaires sur cette vidéo : ils ont payé jusqu'à quatre fois le tarif habituel pour leur livraison.

Ele.me a publié un communiqué sur son compte Weibo promettant de réajuster rétrospectivement les objectifs fixés afin que davantage de livreurs puissent bénéficier des primes. La société a en effet subi un sévère revers médiatique l'année dernière pour n'avoir offert à la famille d'un livreur mort en service que 2 000 yuans (*NdT : environ un mois de salaire minimum !*) de dédommagement...

En septembre dernier, Xiong exprimait l'espoir que les autorités prendraient l'initiative de mettre en place l'équivalent d'un syndicat des chauffeurs-livreurs qui pourrait négocier avec les plates-formes

en ligne au nom des travailleurs et permettrait aux administrations locales de définir des règles pour ces activités, plutôt que de s'en remettre aux décisions arbitraires des sociétés comme Meituan ou Ele.me.

La très officielle All-China Federation of Trade Unions (*NdT : le syndicat « officiel »*) a inclus les livreurs de repas dans la liste des huit secteurs clés qui doivent être maintenant la priorité du syndicat. Mais pour le moment, le syndicat a peu fait pour aider ses nouveaux membres, à part des formations, une assistance juridique et quelques prestations médicales. Rien n'a été fait pour contester le pouvoir de monopole actuellement aux mains des sociétés de livraison de repas et de produits alimentaires.

En bref...

Démision anticipée du directeur de RTHK, la radio-télévision publique de Hong Kong, qui a été remplacé par un haut fonctionnaire. La qualité des programmes avait été sévèrement critiquée par le pouvoir... (HKFP, 2 mars)

La situation des médias étrangers en Chine s'est « *considérablement détériorée* » en 2020, selon le Club des correspondants étrangers en Chine (FCCC) dans son rapport annuel : 18 expulsions (essentiellement de journalistes américains), de multiples pressions, peu de visas délivrés et des restrictions au nom du Covid. « *Pour la troisième année consécutive, pas un seul correspondant n'a déclaré que ses conditions de travail s'étaient améliorées* » (1^{er} mars).